



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoint au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH ;
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY ;
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL ;
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER ;
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT ;
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET ;
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. GUENIN, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025 - N° 25/03 - 03

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Par délibération du 28 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation (hors résidence principales et locaux vacants) :	25,43 %
Taxe Foncière sur le Bâti :	56,30 %
Taxe Foncière sur le Non-Bâti :	65,50 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

L'article 110 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 recentre la TH sur les locaux destinés à l'habitation à titre de résidence secondaire et les locaux mixtes (usages simultanés professionnel et d'habitation). Il supprime l'imposition à la TH des locaux à usage exclusivement professionnel (associations, maisons d'assistants maternels, structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté, locaux à usage privatif des établissements d'enseignement privé, foyers d'accueil médicalisés).

.../...



Il est proposé, suite à ces informations, de :

- reconduire les mêmes taux d'imposition en 2025 :

Type d'imposition	Taux communal préalable à la réforme	Taux départemental transféré	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'Habitation (hors résidence principales et locaux vacants)	25,43 %		25,43 %	25,43 %
Taxe Foncière sur le Bâti	31,90 %	24,40 %	56,30 %	56,30 %
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	65,50 %		65,50 %	65,50 %

- donner pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (23 pour et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON) de :

- fixer les taux 2025 comme suit :
Taxe d'habitation : 25,43 %
Taxe foncière sur le bâti : 56,30 %
Taxe foncière sur le non-bâti : 65,50 %
- donner pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

14 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le

14 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 194 ROMORANTIN-LANTHENAY
ARRONDISSEMENT : 41 ROMORANTIN-LANTHENAY
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROMORANTIN-LANTHENAY

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	22 662 784	56,30	125,30	23 202 000	13 062 726	56,30	13 062 726
Taxe foncière non bâties (TFNB)	119 166	65,50	116,78	122 600	80 303	65,50	80 303
Taxe d'habitation (TH)	1 453 141	25,43	59,12	1 152 000	292 954	25,43	292 954
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Total

13 435 983

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	13 435 983 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	74 335			862 036	0	223 192	1 245 372	2 404 935

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
13 435 983		2 404 935		15 840 918

À BLOIS

Le 13 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
EMMANUEL AUBRET

Le

Pour la Préfecture,

Le 10 Avril 2025

Pour la Commune,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 194 ROMORANTIN-LANTHENAY
ARRONDISSEMENT : 41 ROMORANTIN-LANTHENAY
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROMORANTIN-LANTHENAY

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	16 754
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	43 948
c. Locaux industriels	778 582
d. Logements sociaux	16 098

Taxe foncière non bâtie

6 654

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	2 596 234

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	15 601
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 152 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	278 471
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	74 335

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,089975
d. Taux FB commune 2020	31,90
e. Taux FB département 2020	24,40

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	51,71	129,28	3,98000	125,30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	51,50	128,75	11,97000	116,78
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,24	60,60	1,48000	59,12
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	11,77
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

24,45
